LiftMaster distribué par ZeroDocs.com

**SECTION 08 71 23 – ACTIONNEURS DE PORTES COMMERCIALES**

 GÉNÉRALITÉS

 SOUMISSIONS

 Soumissions d’action :

 Données sur le produit : Données descriptives du fabricant et attributs du produit.

 Soumissions de clôture :

 Données de fonctionnement et d’entretien.

 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

 Compétences de l’installateur : Entreprise spécialisée dans le travail de cette section, avec au moins [2] [\_\_] ans d’expérience.

 GARANTIE

 Garantie limitée standard de [1] [2] ans du fabricant contre tout défaut matériel ou de fabrication.

 PRODUITS

 FABRICANTS

 Les documents contractuels sont basés sur les produits de LiftMaster. [www.LiftMaster.com](http://www.liftmaster.com)

 Substitutions : [Consultez la Division 01.] [Non autorisé.]

 UNITÉS FABRIQUÉES

 Actionneurs de porte :

 Modèle : ATSW.

 Montage : Au plafond.

 Type d’entraînement : Chaîne.

 Cycle de service homologué : Maximum de 8 cycles par heure et 25 cycles par jour.

 Taux de déplacement : de 20 à 23 cm/s (8 à 9 po/s).

 Conforme à la norme UL 325.

 Moteur : 12 V c.c., précâblé, homologué par Underwriters Laboratories, dimensionné selon les conditions de porte.

 Enceinte : NEMA 1.

 Récepteur radio : Récepteur Security+ 2.0 intégré; accepte les télécommandes à technologie à code variable Security+ 2.0.

 Connectivité Internet : Technologie FHSS myQ à 50 canaux.

* + - 1. Station de commande : Bouton-poussoir unique dans un boîtier NEMA 1.
			2. Télécommandes : [Code variable à deux boutons Security+ 2.0.] [Code variable à trois boutons Security+2.0.] [Code variable à quatre boutons Security+ 2.0.]
			3. Protection contre le piégeage : [Œils électroniques.] [Rideau lumineux.]
			4. Rail : Acier, configuration de poutre en I, avec chariot à reconnexion automatique.

 EXÉCUTION

 INSTALLATION

 Installer conformément aux instructions du fabricant.

 ACTIVITÉS DE CLÔTURE

 Tester et ajuster le bon fonctionnement des opérateurs.

 Démonstration : Démontrer le fonctionnement et la programmation des opérateurs au propriétaire.

FIN DE LA SECTION